

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que, dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la société Unimer SA, au titre de la fusion-absorption de la société La Monégasque Vanelli Maroc SA, la société Unimaco SA représentée par son Président, M. Said Alj, a déclaré le 7 janvier 2011, avoir franchi directement à la baisse, le 6 janvier 2011, le seuil de participation de 10% dans le capital d'Unimer.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, enregistrée au prix unitaire de 1.550,77 dh, la société Unimaco SA détient directement 68.100 actions Unimer, soit 6,80% du capital de ladite société.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières